



**Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023**

En exercice :23  
Membres Présents(s) : 15  
Pouvoir(s) : 4  
Absent(s) : 8

Le vingt et un novembre deux mille vingt-trois, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Frédéric GRACIA, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Bertrand POUSSIERRE

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Isabelle CAMBIER pouvoir à Michel DUCROUX, Aurore BAUGE pouvoir à Claire GUEGUIN, Thomas GUETTARD pouvoir à Yannick BARBOTTE, Christophe GUYOT pouvoir à Bertrand POUSSIERRE

**Le ou les membres absent(s) :**

Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Aurore BAUGE, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Aurélie HENAULT.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Nicolas PERROUD

À 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur Nicolas PERROUD est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2023 est lu et approuvé par les membres présents à cette séance qui le signent.

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour : approuvée à l'unanimité

## **AFFAIRES GENERALES**

### **2023-052 - Acquisition d'un terrain**

Vu la proposition d'acquisition d'un terrain de 1800 m<sup>2</sup>, situé Avenue de la Paix et cadastré section AW n° 14, appartenant aux consorts VOYE, au prix de 500 euros.

Considérant que ce terrain est en nature de friche, situé en zone AP du PLU (zone destinée à accueillir constructions et installations nécessaires au fonctionnement des équipements collectifs ou de services publics).

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

*Madame le Maire précise que la parcelle intégrera le domaine privé de la personne publique. C'est une entrée de ville. C'est donc intéressant pour mener divers projets.*

## **FINANCES**

### **2023-053 Décision modificative budgétaire -Lotissement vierge de Celle**

Afin de rattraper les écritures de variations de stock de 2022, il convient d'inscrire les crédits nécessaires en fonctionnement et en Investissement.

D'autre part, la commune a remboursé partiellement l'emprunt concernant le lotissement à hauteur de 1 000 000 €. Il convient d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

## 1- Ecritures variation de stock

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
23	Virement à la section d'investissement	-89 704,48	7015	Vente de terrain	-349 100,00
			7133-042	Variation des en-cours de productions de bien	259 395,52
<b>Total</b>		-89 704,48	<b>Total</b>		-89 704,48
Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
3355-040	Travaux	259 395,52	1641	Emprunt en euros	349 100,00
			21	Virement en section d'investissement	-89 704,48
<b>Total</b>		259 395,52	<b>Total</b>		259 395,52

## 2- Ecritures remboursement d'emprunt

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
1641	Emprunt en euros	1 000 000,00	168741	Autres dettes commune	1 000 000,00
<b>Total</b>		1 000 000,00	<b>Total</b>		1 000 000,00

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.**

*Madame EDOUARD précise que le remboursement anticipé permettra d'économiser des intérêts d'emprunt, à hauteur de 46 000 euros environ.*

## ENFANCE – JEUNESSE – VIE SCOLAIRE

### **2023-054 Organisation des horaires d'écoles sur 4 jours pour la rentrée 2024**

**Vu** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 qui autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale, peut, sur proposition conjointe d'une commune et des conseils d'école, autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Pour rappel, la semaine des quatre jours est déjà en vigueur aux deux écoles de Saint-Georges-sur-Baulche.

**Vu** le Code de l'éducation, art D. 521-10 à D. 521-13 qui prévoit que « la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. À l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure ».

**Vu** l'avis favorable des conseils d'école maternelle et élémentaire pour le maintien d'une organisation du temps scolaire à quatre jours.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre en compte l'avis des conseils d'école pour la continuité de la semaine scolaire sur 4 jours
- autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

*Madame GUEGUIN rappelle que le temps scolaire est déjà sur 4 jours à Saint-Georges-sur-Baulche.*

*L'inspection académique demande une confirmation du maintien de ce rythme scolaire. Les conseils d'école ont voté majoritairement pour. La reconduction se ferait pour 3 ans. La validation du conseil municipal est tout de même nécessaire.*

## 2023-055 Avenant au règlement intérieur

Considérant que le règlement intérieur de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) doit être modifié par un avenant :

- Modification du personnel encadrant,
- Tarifs et facturation (forfait vacances) : Il convient de préciser dans la partie « Tarifs et Facturation » du règlement intérieur en cours de validité qu'un forfait vacances avec ou sans repas est appliqué pour le temps extrascolaire :
  - Pour cela, l'enfant doit être inscrit cinq jours consécutifs sur une semaine calendaire. Tout changement de planning, ou annulation touchant l'un des cinq jours annule automatiquement le forfait.
- Tarifs et facturation (Garde alternée) : pour les gardes alternées (planning à la semaine), il est possible de séparer sur une même journée la garde alternée de l'un des parents au profit de l'autre. Cela vaut pour le périscolaire du lundi matin et du vendredi soir. Pour cela, les familles doivent faire parvenir un mail précisant les modalités d'alternance souhaitées.
  - Le portail famille sera mis à jour pour faciliter les réservations
  - La facturation sera appliquée en fonction du parent ayant fait la demande de réservation

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter l'avenant 2 au règlement intérieur, ci-joint.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## PERSONNEL

### 2023-056 Contrat groupe d'assurance statutaire pour 2024-2028

**Madame le Maire rappelle :**

- que la commune a, par la délibération n°2023-004 du 16 janvier 2023, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'YONNE de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

**Madame le Maire expose :**

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant (contrat CNP/RELYENS).

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu** le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2024)

**Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L :**

Décès + Accident du Travail + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité + Maladie Ordinaire

Décès (0,23%) + AT (2,80%) + CLM/CLD (3,44%) + Maternité (1,30%) + MO (3,44%)	
---	--

<b>SANS FRANCHISE (sauf MO : FR30 JOURS)</b>	
--	--

	11,21%
--	--------

Franchise par arrêt sur le risque maladie ordinaire

**Agents immatriculés à l'IRCANTEC :**

Accident du Travail + Maladie Grave + Maternité + Maladie Ordinaire

Tous risques : AT/MP - CMO - CLM/CDL - MAT	1,35%
(Franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire)	

**Article 2 :** Reversement des frais de gestion du CDGConditions : **cotisation forfaitaire annuelle de 2 % de la prime d'assurance de la collectivité par régime (IRANTEC ou CNRACL) d'agents assurés.****Article 3 :** la commune autorise Madame le Maire à signer les conventions en résultant.**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***Monsieur DUCROUX propose de retenir, après étude de l'ensemble de la sinistralité des agents, la formule la plus adéquate décrite dans le tableau ci-joint.***Déclarations d'intention d'aliéner**

DESIGNATION	DATE RECEPTION	ADRESSE DU BIEN	SUP.	BIEN
DIA 2300041	18/09/2023	106 rue de la Haye	592	B/TP
DIA 2300042	20/09/2023	520 Avenue de l'Europe	374	B/TP
DIA 2300043	22/09/2023	829 rue des Champs St Eusèbe	3 565	B/TP
DIA 2300044	22/09/2023	350 rue des Thureau	720	B/TP
DIA 2300045	02/10/2023	10 Allée de Saintonge	450	B/TP
DIA 2300046	04/10/2023	rue de Lindry	1 699	NB
DIA 2300047	09/10/2023	195 rue de l'Egalité	556	B/TP
DIA 2300048	17/10/2023	340 rue du Stade	372	B/TP
DIA 2300049	17/10/2023	14 Allée d'Anjou	776	B/TP
DIA 2300050	24/10/2023	200 rue du Luxembourg	677	B/TP
DIA 2300051	30/10/2023	5 Grande Rue	2 579	B/TP

**COMMISSION Travaux, Voirie, Patrimoine / Yannick BARBOTTE :****Passage en led des bâtiments communaux :** Le planning d'intervention a été établi comme il suit, avec l'entreprise SPIE :

S49-S50	Mairie + Services Techniques (attention : salle du 37 en fonction du planning d'occupation transmis ultérieurement). 4 décembre -15 décembre
S51	Centre culturel 18 décembre – 24 décembre
S52 – 01	PEJ (crèche au min) Vacances de Noël
S52 – 01	Petit prieuré (salle du bas au min) Vacances de Noël
Janvier 2024	Tennis – Attention : vœux au gymnase le 17 janvier (date à confirmer)
Janvier 2024	Petit prieuré (salle du haut)
S8-S9 2024	Ecole élémentaire/maternelle Vacances scolaires février (du 17 février au 4 mars 2024)

La demande de subvention CEE a été faite. Concernant le site du tennis, le délai de commande des matériaux est plus long (8 semaines), car il s'agit d'un matériel spécifique.

Le balayage des rues a commencé et se terminera en fin de semaine.

Les illuminations de Noël seront allumées à compter du 24 novembre.

**COMMISSION Sport, Culture, Associations / Christian VEILLAT :**

Monsieur VEILLAT informe que le service des sports du Conseil Départemental recherche une salle de danse pour Yonne 2024 (Jeux Olympiques).

La direction de Culture Sport et Vie Associative souhaite également recenser les actions prévues sur notre territoire, en lien avec les JO.

Ces demandes ont été transmises au référent en charge des JO.

Monsieur VEILLAT a eu de bons retours au sujet du marché de Noël. Il souhaite remercier les bénévoles et les agents des services techniques pour leur implication.

***Frédéric GRACIA Groupe de travail :***

Monsieur GRACIA fait un point sur l'avancement du projet d'aménagement de l'espace ludique et sportif du ru de Baulche. Le projet a été remanié pour correspondre davantage aux attentes des financeurs. À présent, il faut les rencontrer pour valider les nouvelles orientations de la mairie.

Monsieur FAURE insiste sur l'avantage d'inclure les financeurs au plus tôt dans le projet.

Madame le Maire encourage le groupe de travail à persister malgré les difficultés et le remaniement du projet.

***COMMISSION Communication, animation et commerce / Martine MORETTI :***

Madame MORETTI informe que le calendrier de collecte des déchets de la Communauté d'agglomération est disponible et qu'il sera communiqué prochainement.

Quant au calendrier du CCAS, il sera fait ce lundi et sera distribué en décembre.

Madame MORETTI souhaite remercier les élus et les bénévoles pour le bon déroulement du repas des aînés. 262 convives sont venus contre 245 l'année dernière.

***COMMISSION Enfance-Jeunesse et Vie scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Claire GUEGUIN :***

Madame GUEGUIN se rendra à un RDV de contrôle de l'instruction à domicile, mercredi 22 novembre. Il s'agit d'une famille qui a déjà été contrôlée deux ans auparavant.

Concernant les écoles, l'exercice d'évacuation intrusion a eu lieu lundi 21 novembre. Tout s'est bien déroulé. Pour information, le compte rendu du conseil d'école va être diffusé aux conseillers prochainement.

Le stationnement devant les écoles est toujours problématique. Des verbalisations seront faites par la police nationale.

Quant au collège, le prochain conseil d'administration aura lieu le jeudi 23 novembre. Madame GUEGUIN y participera.

***COMMISSION Citoyenneté, prévention, Sécurité / Richard FAURE :***

Monsieur FAURE a apprécié le déroulé de la cérémonie du 11 novembre. C'était une très belle célébration qui a réuni les écoles et le collège autour du chant de la Marseillaise. C'est important d'impliquer les jeunes pour le devoir de mémoire.

Monsieur FAURE alerte sur la recrudescence des escroqueries (vente de calendrier sous un faux nom, collecte de fonds pour un voyage scolaire fictif, cambriolage). Il faut redoubler de vigilance et alerter quand cela se produit dans son entourage proche. Un message d'alerte a été posté sur Facebook et panneau pocket.

Le radar pédagogique avenue du château ne fonctionne plus. Il sera remplacé par un radar solaire. Un autre radar pédagogique mobile pourra également être acheté et placé de façon aléatoire sur la commune, en fonction des besoins, il sera proposé en investissement sur le budget 2024.

Enfin, Monsieur FAURE précise que le véhicule qui a brûlé vers le cimetière de Saint-Georges a été victime d'un dysfonctionnement électrique. Il ne s'agit que d'une panne mécanique. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Les dégâts ont été uniquement matériels.

***CCAS – Gérard PORA***

Monsieur PORA a assisté à la réunion du CNAS à Toucy le 7 novembre. Le Compte rendu de la réunion sera envoyé ultérieurement.

Il informe que la tournée des factures pour le portage des repas a été effectuée le 11 octobre. Il a eu de bons retours.

Monsieur PORA a également participé à la cérémonie du 11 novembre. Celle-ci a été un succès.

#### **Personnel : Monsieur DUCROUX**

Monsieur DUCROUX informe que le remaniement du tableau des effectifs, validé au dernier Conseil, a été approuvé également par le CDG89.

Monsieur DUCROUX informe les conseillers de l'existence de la prime inflation pour les 3 fonctions publiques et de la sortie, en octobre 2023, de son décret d'application pour les collectivités territoriales. Cette prime est à la discrétion de l'employeur et n'est pas compensée par l'État. Le Conseil sera amené à se prononcer sur l'octroi et les modalités de versement de cette prime en faveur des agents en 2024. Des simulations seront faites afin de voter en connaissance de cause.

Monsieur DUCROUX informe que le Président des anciens combattants l'a sollicité dans le but de demander une aide financière de la mairie, sur le budget 2024, pour financer une cérémonie afin de célébrer les 100 ans de l'association en juin 2024. Le Conseil sera amené à se prononcer sur ce point lors de l'octroi des subventions aux associations en janvier/février 2024.

Enfin, Monsieur DUCROUX s'est rendu à la réunion du comité organisée au Conseil départemental dans le cadre des JO. Il rappelle que Saint Georges est partenaire de « Terre de jeux 2024 ». Il faut commencer à réfléchir ensemble pour que 2024 soit l'année des JO à St Georges également. Il y a différentes thématiques qui peuvent être abordées :

- sport versus culture,
- sport versus échange avec le jumelage,
- sport versus santé
- sport versus handicap

Il faut fédérer les énergies à compter de décembre 2023/janvier 2024 pour élaborer un projet à la hauteur de l'évènement.

#### **Questions diverses**

Madame GALLON précise que les portes ouvertes du club Amitié auront lieu le 2 décembre à partir de 14 h au centre culturel. Au programme, il est prévu un orchestre de musique celtique et la chorale du Club Amitié.

---

Madame le Maire informe que la maison de Mme Geneviève MOREAU est sous compromis de vente. La vente définitive interviendra probablement avant la fin de l'année 2023.

Afin de remercier Madame MOREAU pour son legs à la commune de Saint-Georges, la place située à côté de sa maison portera son nom.

Concernant le PLUiHM un atelier aura lieu avec les habitants, le 13 décembre 2023, afin de les informer des grandes orientations de ce projet. Le lieu sera communiqué ultérieurement. Une commission générale sur le PLUiHM aura également lieu à Appoigny le jeudi 23 novembre. Tous les élus intéressés sont invités à s'y rendre.

---

Monsieur HELLE informe qu'à ce jour, 170 participants sont inscrits à la corrida cette année. Cette dernière aura lieu vendredi 24 novembre 2023. Les courses enfants commencent à 19h. Les gens peuvent venir déguiser. À la fin de la course un quizz interactif et un verre de l'amitié seront organisés.

Monsieur HELLE rappelle la présence de quelques élus au Salon de l'habitat, pour promouvoir la vente des terrains du lotissement de la Vierge de Celle. Des flyers et une vidéo promotionnelle ont été préparés.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.